

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 11 Février à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à la ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAECKER OLIVIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2025.

Présents : Mmes : BONNEL MELANIE, CHAVATTE CELINE, MASSE CELINE,
MM : BAUW OLIVIER, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE
BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON
CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme EVRARD LUDIVINE à M. BAUW
OLIVIER, M. BOUWY MAXIME à M. MAZON CHRISTOPHE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

A été nommé(e) secrétaire : M. BAUW OLIVIER

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
BETHUNE
Le : 12/02/2025
Et
Publication ou notification du
12/02/2025

01/2025 – LIQUIDATION ET MANDATEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales:

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits pour l'année 2025.

Montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2024(chapitres 20,21 et 23) = 104 119.10€.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 pouvant être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du BP 2025 seraient d'un montant de 26 029.78€ soit 25% de 104 119.10€.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 062-216207472-20250211-01_2025-DE

S'LO

Les montants proposés par chapitre et par article sont les suivants:

Chapitre/Article	Libellé comptable	Crédits 2024(BP+DM)	Autorisation 2025
20	Immobilisations incorporelles		
203		42 500,00 €	10 625,00 €
21	Immobilisations corporelles		
2135		15 074,10 €	3 768,53 €
2151		42 545,00 €	10 636,25 €
2157		4 000,00 €	1 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/02/2025
Le Maire
OLIVIER DEBAECKER

